

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 04-433-1932 promulguant dans la colonie Le décret du 7 novembre 1932, modifiant le décret du 6 août 1921. portant organisation du personnel dans Les trésorerics coloniales.

n° 04-433-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 décembre 1932

Numéro JO
n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro
31 décembre 1932

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1911 : Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 7 novembre 1932, modifiant le décret du 6 août 1921, portant organisation du personnel dans les trésoreries coloniales, inséré au Journal officiel de la République française du 16 novembre 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 7 novembre 1932 SUSVisé, portant organisation au personnel dans Ps trésoreries coloniales.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon – Baissac